

r

GI\RNET

D':4RCIB .

u

Usager: pnormand@strepb.ca

Solde: 4 articles

Expiration: 2005/03/22

Fln de session

~1

La Presse

Actualités, lundi 29 mars 2004, p. A3

Pour le dépistage obligatoire du streptocoque B

Gervais,
Raymond

Après avoir failli perdre sa petite fille lors de son accouchement à cause d'une infection au **streptocoque B**, une bactérie qui peut se retrouver dans le liquide amniotique, Patricia Normand a entrepris une croisade afin que le dépistage de la bactérie devienne obligatoire pour toutes les femmes enceintes.

Selon la jeune mère de famille, le **streptocoque B** est toujours l'une des principales causes d'infection et de décès chez les nouveau-nés, même s'il est relativement facile de prévenir l'infection avec un simple antibiotique administré à la mère quelques heures avant l'accouchement.

Certaines études démontrent que de un à deux bébés sur 1000 sont infectés par leur mère, mais la réalité serait plutôt de trois à quatre nouveau-nés infectés sur 1000.

Aux États-Unis, le Center for Disease Control and Prevention (CDC) recommande qu'un test de dépistage soit effectué chez toutes les femmes au moment de l'accouchement. Au Canada, ce n'est pas encore le cas, même si de plus en plus d'obstétriciens sont sensibilisés. Santé Canada y songe depuis l'automne mais n'a pas encore pris de décision.

Afin d'éviter que des mamans infectent leur enfant, Mme Normand a constitué la Fondation canadienne du strep B afin de prévenir les infections. La Fondation publie à l'intention des mamans un dépliant distribué dans tous les CLSC du Québec.

" Il faut que les femmes enceintes posent des questions à leur médecin, que ceux-ci soient informés des risques que représente la bactérie et que des tests systématiques soient effectués ", affirme-t-elle.

Ces tests sont réalisés en cultures et il faut compter trois jours pour les résultats. Il en existe un autre beaucoup plus rapide, mis au point par une compagnie de Sainte-Foy et approuvé par Santé Canada et le CDC américain. Les résultats du test peuvent être connus en moins d'une heure, ce qui réduit d'autant le risque d'infection pour le nouveau-né.

En plus du dépliant, un site Internet (www.strepb.ca) a été créé afin d'informer les mamans des dangers que représente la bactérie, dont seraient porteuses de 20 à 40 % des femmes enceintes. SI une femme enceinte est porteuse de la bactérie, les risques d'infecter le bébé s'élèvent à 50 %, et un bébé sur 200 aura une méningite, une infection du sang ou une pneumonie.

Catégorie: Actualités

Taille: Court, 287 mots

@ 2004 La Presse. Tous droits réservés.

LJOC. : newS.20040329.LA.

LA PRESSE